



AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION Règlement 608-16

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à sa séance ordinaire tenue le lundi 8 août 2016, le projet de règlement suivant :

✎ **Règlement 608-16** *Règlement modifiant le Règlement 582-15 Plan d'urbanisme relativement à la carte des grandes affectations du territoire*

Une assemblée publique de consultation, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, se tiendra **le lundi 12 septembre 2016**, à compter de **20 heures**, dans la salle du conseil de la maison de la Justice située au **111, route des Pionniers**.

Au cours de cette assemblée publique, le maire donnera des explications sur le projet de règlement 608-16 ainsi que les conséquences de son adoption et il entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

Toute personne désirant prendre connaissance du projet de règlement peut le faire pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné le 9 août 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA